



Commission des finances

Bottens, le 23 octobre 2023

Au Conseil communal

De et à

1041 Bottens

Conseil communal de Bottens

Rapport de la commission des finances statuant sur le Préavis Municipal 2023-08 relatif :

**La demande d'un crédit d'investissement de CHF 518'000.- pour la réfection du chemin de la Louye.**

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux,

La Commission des finances composée de MM. David Bailly, Patrick Oyon, Hervé Pittet, Frédéric Delacrausaz, s'est réunie les 16 et 21 octobre afin de débattre et de statuer sur le préavis cité en titre.

Elle a également envoyé quelques questions à la responsable du Préavis, laquelle a répondu avec satisfaction. Nous remercions Madame Riva et Monsieur Stettler de leurs réponses lors d'une rencontre avec notre commission.

Nous notons que le plan d'investissement 2022-2026 prévoit un montant de CHF 130'000.00 concernant ce chemin de la Louye.

Par rapport au dernier préavis 2023.03 concernant le chemin de la Louye refusé au conseil du 22 mai 2023, nous notons que la partie zone à bâtir, pour un montant de CHF 198'500.00, le projet est identique au précédent préavis, si ce n'est que le coût qui a baissé de CHF 41'500.00

La somme sollicitée dans ce préavis est importante, en regard du montant prévu dans le plan d'investissement mentionné ci-dessus et considérant qu'il y aura d'autres gros travaux pour les routes.

En prenant également les 2 autres préavis (2023-06 et 2023-07) pour les routes qui seront soumis les uns après les autres lors de cette séance de conseil, le montant total brut représente une dépenses de CHF 2'588'000.00.

Pas de subventions cantonales pour ce chemin mais une part de l'ECA est prévue à l'issue des travaux pour un montant de l'ordre de CHF 45'000.00

Le total des subventions pour les 3 préavis représente un montant de CHF 608'000.00

Cependant le financement de cet investissement entre dans le plafond d'endettement de la Commune.

En prenant en considération l'ensemble des dépenses résultants de ces 3 préavis, l'amortissement de la dette ainsi que l'intérêt de la somme empruntée devront être portés au budget communal, le montant estimé se situera dans une fourchette comprise entre CHF 110'000.00 – CHF 120'000.00. La Municipalité informe qu'il ne sera pas prévu d'augmentation du taux d'impôt communal pour subvenir à cette nouvelle charge sur le ménage communal.

Compte tenu de nouvelles dispositions sur le calcul de la péréquation qui entre en vigueur en 2025, il semble que cela soit judicieux d'effectuer ces travaux dans le courant de l'année prochaine.

La commission constate que le rapport du crédit d'étude est daté d'octobre 2023 alors que les préavis le sont de septembre 2023

Pour toutes ces raisons, la commission des finances à l'unanimité accepte ce préavis en l'état.

Pour rappel, le rôle de la Commission des finances est de statuer sur les incidences financières pour la Commune

### Conclusion

Ceci étant exposé, la commission, à l'unanimité de ses membres, propose au Conseil communal de Bottens d'accepter le préavis 2023-08 tel que présenté.

1 : d'accorder à la Municipalité un crédit d'investissement de CHF 518'000.- pour la réfection du chemin de la Louye ;

2 : d'autoriser la Municipalité à recourir à l'emprunt pour tout ou partie de la dépense ;

3 : d'amortir cet investissement sur une période de trente ans au maximum.

Les membres de la Commission des finances :



David Bailly, Président



Patrick Oyon, Membre



Hervé Pittet, Membre



Frédéric Delacrausaz, Rapporteur